

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-128 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
8 rue de la Maladrerie
Pour effectuer un enduit de façade avec la pose d'un échafaudage

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

EURL REUTIN JEAN-LUC
ROUTE DES OUILLÈRES
ZA LA FONTAINE
17870 BREUIL MAGNÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un enduit de façade avec la pose d'un échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 8 rue de la Maladrerie.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du vendredi 20 mars 2026 à 08h00 au vendredi 27 mars 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 8 rue de la Maladrerie, au droit du chantier, pour effectuer un enduit de façade avec la pose d'un échafaudage, par l'entreprise « EURL REUTIN JEAN-LUC ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « EURL REUTIN JEAN-LUC ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- EURL REUTIN JEAN-LUC.

Fait à La Flotte, le 11 mars 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

